

Appel désespéré à Toulouse-Lautrec

A nous Comte deux mots! di- raient les "effeuilleuses" du Club de Nuit Narcisse place Pigalle à Paris... faites quelque chose on nous viole (voyons les enfants) nos droits sont remis en question, nous sommes spoliés (voyons les enfants) c'est comme on vous le dit Monsieur Lautrec... le patron de la boîte veut nous remplacer par des travestis, des tantes quoi... Même Monsieur Toulouse qu'ils veulent changer le nom de la "cabane" et la nommer "MAN" ou est-ce qu'on s'en va... ou va le monde... nous, on faisait du mal à personne... au contraire. Maintenant ils veulent attirer le "tourist" avec des "pédés" c'est un monde à l'envers, vous admettez!

Allez! notre France est dans un bien piteux état!... comment voulez-vous qu'on lutte contre une telle compétition.

Louis XIV avait dit L'ETAT C'EST MOI

Devra-t-on dire maintenant les ta-ta c'est nous? vraiment, monsieur le Comte vous qui fûtes toujours l'ami et le protecteur des arts, faites quelque chose!

Les citoyens de la bonne ville de Bydgoszcz dans le nord de la Pologne se sont réveillés l'autre matin, et une grande surprise les attendait. Que l'on ouvre le robinet d'eau chaude ou le robinet d'eau froide... c'était toujours de la bière qui coulait.

Pendant quelques minutes la ville connut des moments fantastiques, mais au bout d'une heure Bydgoszcz devint la ville la plus exhubérante de toute la Pologne, y compris la ville de Lwow et les Marais du Pripet.

Les autorités s'émurent de cet état de choses, et après une enquête approfondie, on découvrit qu'une "valve" défectueuse dans une brasserie locale, faisait couler des centaines de gallons de bière dans l'eau potable de la ville.

La suggestion vaut ce qu'elle vaut, mais les organisateurs du Carnaval de l'hiver prochain pourraient peut-être utiliser cette idée polonaise, et l'arranger à la mode du vieux Québec.

Ce n'est là, bien entendu, qu'une suggestion!



ma place au soleil Jacques Normand

Dans le code pénal du Liban il y a une loi, (j'espère qu'elle est maintenant vétuste) qui permet à un citoyen de mettre à mort une personne de sa parenté du sexe féminin si la conduite de la dite personne, est de nature à nuire à la bonne réputation de la famille en question.

Je connais mal ce charmant pays au climat si doux, et aux chènes si durs, mais je ne crois pas que cette pratique fasse beaucoup de victimes de nos jours du côté de Beyrouth.

Plus près de nous (mais si peu) à Pender Harbor près de Vancouver B.C. un membre de la G.R.P. (Royal Canadian Mounted Police) qui porte d'ailleurs fièrement son grade de caporal (comme Napoléon) a un sens de l'humour à tout casser, ou alors c'est grave. Des journalistes, sans doute de bonne foi, ont demandé au "caporal" des explications sur la disparition d'une toute jeune fille de Pender.

Le caporal a répondu à ces messieurs de la presse... "tout le territoire environnant a été fouillé, et nous n'avons aucune preuve pour le moment que cette jeune fille soit disparue... elle manque à l'appel tout simplement.

THEY ALWAYS GET THEIR MAN!

La Pocatière: \$2,060,000 à trouver pour la construction de logements

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

LA POCATIERE — La mise en place d'un plan de développement, pour faire face à une pénurie de logements, nécessiterait, de la part de la ville de La Pocatière, un investissement global de \$2,060,000.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le Dr Gérard Dallaire, maire de la ville de La Pocatière, en ajoutant que "ce projet prioritaire avait été soumis pour étude aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, et que prochainement, il y aura rencontre avec le ministre Victor C. Goldbloom pour connaître les subventions que l'on pourra obtenir".

Ce qui a amené la ville de La Pocatière à autoriser l'ingénieur Paul Bois, à préparer les plans de ce futur aménagement, est l'expansion matérielle de Transport Bombardier Ltée et aussi du peu de terrains vacants où sont déjà acheminés les services d'eau et d'égoût.

Les projets envisagés par la ville de La Pocatière en vue de ce plan de développement de plus de \$2 millions, sont les suivants:

— création d'un parc de maisons mobiles pouvant accueillir environ 25 unités. Ce parc sera situé dans le secteur de la ville de La Pocatière communément appelé le Haut de Sainte-Anne (plus précisément, à l'est de la nouvelle rue Hudon);

— ouverture d'un secteur résidentiel au Haut de Sainte-Anne, de sorte qu'on puisse y construire de 20 à 30

maisons. L'aménagement de ce secteur a principalement été conçu en fonction des employés de Matériel de transport Bombardier Ltée (Moto-Ski);

— prolongement de la 12e Avenue vers l'ouest, jusqu'au secteur qu'occupera le centre commercial, et vers l'est, au delà du terrain sur lequel sera aménagé la polyvalente;

— aménagement d'un secteur résidentiel de type unifamilial à proximité du centre-ville, afin de permettre à ceux qui désirent demeurer près des services, de le faire;

— construction d'un deuxième réservoir d'eau d'une capacité de 500,000 gallons, avec un raccordement au service actuel et travaux à la station de "chlorage";

— puis divers travaux, tels que la réalisation de l'égoût pluvial de la rue Hudon, asphaltage de rues et autres.

"Il est impensable, a ajouté le maire Dallaire, d'entreprendre la réalisation de ces projets sans une aide financière du gouvernement, car un investissement de cette envergure par la ville de La Pocatière, ferait doubler l'impôt foncier."

Le Crédit social voudrait mieux coller à la réalité

MONTREAL (PC) — Les créditistes souhaitent que leur parti modifie son image "pour coller davantage à la réalité".

C'est la conclusion majeure qu'a émise, hier, M. André Fortin, leader parlementaire du Crédit social, à l'issue des huit mini-congrès créditistes tenus en autant de villes du

Québec depuis trois semaines.

Comment changer l'image du Crédit social, personnifié depuis si longtemps par M. Réal Caouette? En somme, faudrait-il trouver un nouveau chef pour réaliser ce rapprochement de la réalité?

Encore une fois, M. Fortin s'est défendu de vouloir rem-

placer M. Caouette, pour le moment. M. Caouette lui-même et le Conseil national du parti prendront une décision à l'automne. Dans l'immediat, M. Fortin espère bien que son chef fera les prochaines élections fédérales.

Cela n'empêche pas "d'urbaniser" dès maintenant le Crédit social. Selon M. For-

tin, il suffirait simplement que le parti explique mieux sa politique économique, qui propose de combattre l'inflation par "l'escompte compensé". Cette escompte compensée prévoit, entre autres, de subventionner les commerçants qui accepteraient de baisser leurs prix selon les indications du gouvernement.

L'éponge bouclettes

Twik la mêle à tous ses jeux. S'y dore au soleil. Campe avec elle. La promène en ville comme à la campagne. Elle est là... extensible. Docile. Un rien d'entretien. En blanc, jaune ou orange et en tailles P.M.G.

De gauche à droite

Le t-shirt classique tout doux \$9. Sa jupe-portefeuille à nouer sur le côté. Cache-maillot à ses heures \$18.

Le débardeur bien échancré \$8. sur short bien court \$6.

La marinière à poche tunnel devant \$13. Sur pantalon à peine élargi \$15.

twik® SIMONS



place de l'hôtel de ville place sainte-foy

PERREAULT INTRODUIT l'ensemble blouson

Importé de France et exclusif.

Georges Rech a conçu l'ensemble blouson en velours-chamois. Souple, presque fluide. Décontracté à la « Gatsby ». Jeune de tête et jeune de prix: \$110.



PERREAULT
Plaza Laval
Chemin Ste-Foy
(Bientôt à Place Ste-Foy)

OUVERTURE: LUNDI 9 JUIN

LA MODE A PLACE STE-FOY

Finis le rôle de suppléance pour l'animateur de pastorale scolaire

par Jean MARTEL

L'animateur de pastorale scolaire n'a plus l'intention d'exercer auprès des jeunes le rôle de suppléance et de tampon; c'est ainsi qu'il ne tient plus à inciter les jeunes à aller à la messe, à la demande de certains parents, alors que ces mêmes parents ne se préoccupent plus d'y aller ni de donner un témoignage chrétien, à la maison.

Il veut plutôt assurer le prolongement de ce que donnent les parents et les catéchètes. Voilà ce qu'a déclaré, hier, M. Marc Goulet, président de

l'Association des animateurs de pastorale scolaire du Québec, qui tient son congrès à Cap-Rouge.

Cette association groupe environ 600 membres, dont 250 laïcs qui travaillent dans les écoles publiques, tant de niveau élémentaire que secondaire et collégial.

M. Goulet a dit que les tâches de l'animateur de pastorale scolaire étaient multiples.

C'est cette personne, a-t-il précisé, qui tente de faire émerger dans l'école

les valeurs humaines et spirituelles. C'est elle qui donne un sens au vécu de l'étudiant, et cela à travers l'anonymat et l'impersonnalité des grandes écoles. C'est cette personne, enfin, qui annonce le Christ implicitement ou explicitement, à travers son témoignage personnel, des expériences, etc.

M. Goulet a fait remarquer que les animateurs de pastorale scolaire n'étaient pas pris de panique devant la baisse de la foi chez les jeunes.

Selon lui, il existe dans les écoles

une confrontation entre une pastorale d'entretien, dont la promotion est faite par des parents, des commissaires et des directeurs d'écoles, et une pastorale faite d'expériences chrétiennes d'avant-garde et de prospectives.

Accueil

L'animateur de pastorale scolaire, de continuer M. Goulet, fait circuler la vie dans les groupes de l'école. C'est lui qui accueille les jeunes.

C'est la raison pour laquelle il est la personne la plus populaire dans

l'école, tant chez les élèves que chez les professeurs. C'est lui, d'ailleurs, qui assure le lien entre tous les groupes qui composent l'école.

Enquête

Au cours du congrès de l'association, l'équipe de recherche en pastorale scolaire de l'université de Sherbrooke a présenté le résultat d'une recherche qu'elle a effectuée auprès des étudiants. Elle porte sur cinq dimensions de la religiosité: les croyances, les rites, les connaissances

religieuses, l'expérience religieuse et les comportements découlant de la religion.

C'est ainsi que l'équipe de recherche a pu constater que les rites religieux perdent progressivement de leur signification chez les jeunes. Or, ceux-ci ne veulent pas de rites qui ne leur signifient rien; les rites doivent être pour eux l'expression d'un besoin ressenti. Ils recherchent des modes d'expression plus personnels. Pour eux, la relation avec Dieu ou la foi est possible sans rites.

Projet de musée de l'érable, dans la Beauce

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Les autorités municipales de la ville de Saint-Georges, après s'être fait critiquer par des citoyens quant à un projet de musée devant recevoir l'appellation d'Arnold, élabore actuellement un projet de plus grande envergure et dont la nouvelle appellation préconisée est "Musée de l'érable".

La Beauce étant située géographiquement au cœur de la zone érablière du Québec et se trouvant aussi à la porte d'entrée d'une foule de touristes de la Nouvelle-Angleterre, le projet ne peut qu'être favorisé par le Conseil des musées nationaux, soutiendra le conseil municipal dans un mémoire qu'il doit présenter, d'ici une dizaine de jours, à des représentants du gouvernement fédéral.

Comme dans leur demande précédente, qui datait d'octobre dernier, les édiles de cette municipalité de Beauce-Sud espèrent obtenir une importante subvention, à moins que les autorités gouvernementales acceptent la formule qui sera encore privilégiée dans le nouveau mémoire et qui consistera plutôt à une prise en charge complète du projet par le Conseil des musées nationaux.

Le projet pourrait nécessiter des investissements de plus d'un million de dollars, selon ce qui vient d'être dévoilé lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal.

Le musée national de l'érable, si le projet est accepté à Ottawa, serait unique au pays, semble-t-il. Il présenterait une exposition permanente des produits de l'érable ainsi qu'une abondante documentation sur cette activité, une gamme variée d'armes à feu, beaucoup d'antiquités, des objets et une documentation intéressante concernant l'artisanat, la faune et la flore de la région, des archives régionales et toute l'histoire relative à l'expédition d'Arnold, dont le bicentenaire doit être célébré en septembre, aux États-Unis et au Québec.

Bien que le choix de l'emplacement de cet éventuel musée ne soit pas encore déterminé, une esquisse de la

future bâtisse est déjà en préparation et sera incluse dans le mémoire qui doit bientôt parvenir au Conseil des musées nationaux, selon ce qu'a affirmé, hier, un porte-parole à l'hôtel de ville.

Attrait touristique

Le maire de la ville de Saint-Georges, M. Sylvester Redmond, a déclaré que la réalisation de ce musée est urgente. A son avis, il faudrait tout au moins que le bâtiment soit en érection, à l'automne, quand passera le défilé de milliers d'Américains commémorant l'expédition d'Arnold.

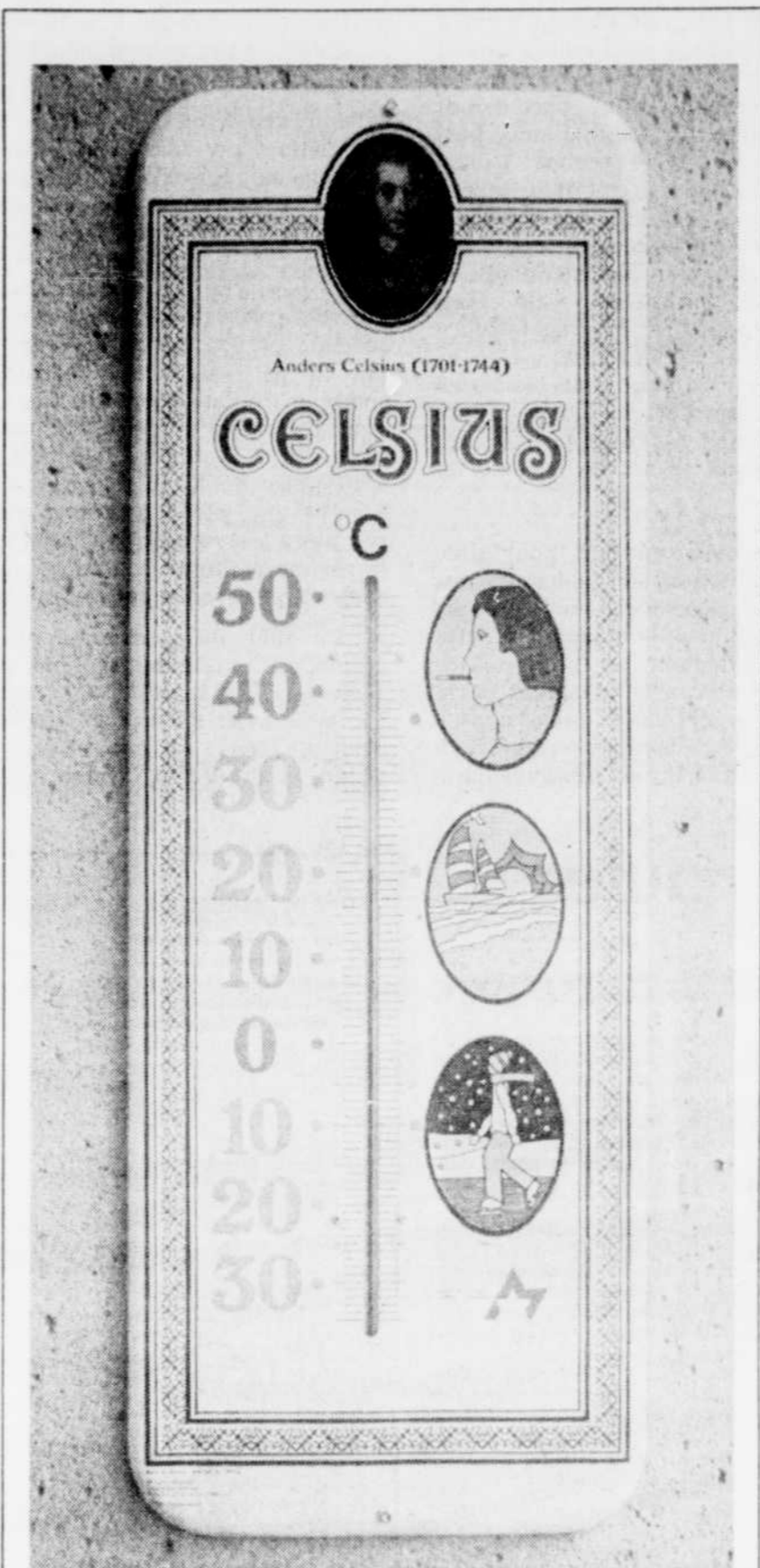
Pour le maire Redmond, ce projet de musée est d'un très grand intérêt sur le plan de la promotion touristique.

Et même si l'appellation vient d'en être changée, il sera encore beaucoup question du général Arnold, en dépit du fait que plusieurs personnes ont déjà dénoncé cette affaire en signalant qu'Arnold fut finalement un traître à la nation américaine et que le fait d'honorer sa mémoire constituerait une insulte grave.

"Même si l'on faisait un musée à Jos à Pierre à Gotte, cela n'attirerait pas grand monde dans la région", a toujours répliqué M. Redmond, qui a remarqué qu'une partie de l'histoire régionale était reliée au passage de la troupe d'Arnold. "Même si celui-ci est considéré comme un traître, cela n'empêche pas les Américains de commémorer et de refaire l'expédition".

En somme, d'après le maire Redmond, le fait qu'un musée relate l'expédition d'Arnold vers Québec et son passage sur la Chaudière, ne constitue pas un hommage à Arnold lui-même, mais c'est plutôt un moyen de mettre en valeur une époque de l'histoire et d'intéresser les touristes.

"Il ne faudrait pas attendre que les Américains viennent exploiter chez nous quelque chose qui se rapporte à notre histoire", a conclu le maire Redmond, en rappelant ce qui a été fait dans la région d'Évangéline, au Nouveau-Brunswick, où nos voisins du Sud sont allés s'occuper et profiter de la mise en valeur de l'attrait touristique.



Nouveauté

Trois thermomètres de ce genre ont été installés dernièrement dans la région de Québec: deux à l'extérieur du complexe "H" et un autre à la commission scolaire de l'ancienne-Lorette. Éventuellement, tous les édifices gouvernementaux seraient dotés d'appareils du genre qui mesurent 63 centimètres de haut sur 23 centimètres de large (25 pouces sur 8 pouces).

Le Soleil, Jacques Deschênes

\$1 million et demi pour améliorer le centre de Beauport

par Benoît ROUTHIER

Un programme d'amélioration de sept résidences représentant une somme de \$275,614 et l'acquisition de cinq propriétés pour \$160,050.

Le projet comprend la démolition de sept résidences représentant une somme de \$275,614 et l'acquisition de cinq propriétés pour \$160,050. Les démolitions représenteraient, selon une première évaluation, le délogement de quelque 20 familles au maximum.

Ce projet est, en fait, l'application, à Beauport, de l'expérience tentée dans quelques îlots de Saint-Sauveur pour restaurer le quartier. Le PAQ implique la participation financière des gouvernements fédéral, provincial et municipal et aussi celle du citoyen appelé à restaurer sa propriété.

Dans les maisons à démolir identifiées "non restaurables", on dénombre les numéros 62-64-64½ et 66 de la rue des Cascades, propriété des Dominicaines missionnaires Afortatrices (quatre logements); 681-663-665, avenue Royale (Restaurant Vieux-Beauport, trois logements) et une maison incendiée sise au 427 de cette dernière rue. Ces propriétés représentent une valeur de \$107,800.

A ces endroits, on pourrait faire une "surlargeur" à l'avenue Royale pour les autobus, nous a-t-on dit, à l'hôtel de ville.

Il y a aussi à démolir, dans le projet, le bureau de poste, au 669, avenue Royale, le 62 de la rue Seigneuriale et deux autres résidences, rue des Cascades, pour les besoins de la protection publique. Ces trois dernières résidences ne peuvent être démolies, c'est pourquoi leur démolition est prévue. Les travaux relatifs à ces quatre propriétés sont évalués à \$167,814. Si ces démolitions entrent dans le secteur protection publique, c'est que les autopompes ne peuvent pénétrer dans la rue des Cascades à partir de la rue Seigneuriale.

Restauration

Quant à l'évaluation des améliorations des bâtiments, elle laisse voir que, dans ce quadrilatère, 140 maisons représentant 358 logements sont en bon état et ne nécessitent que des réparations allant de \$0,00 à \$1,000.

Cinquante autres, avec 79 logements, demandent des réparations mineures variant de \$1,000 à \$3,000; 13 autres comprenant 20 logements nécessitent des réparations majeures entre \$3,000 et \$6,000, tandis que huit résidences représentant 20 logements exigent des réparations élevées, soit au-dessus de \$6,000. Le total des réparations est évalué à \$292,000.

Le projet réserve quelque \$240,000 pour la construction d'habitations à loyer modéré (HLM).

Service d'eau, égouts et voirie

Le service d'eau, les égouts et la voirie nécessiteront des travaux évalués à \$488,071, mais ce montant comprend l'acquisition de cinq propriétés au coût de \$160,050; deux maisons, rue Saint-Jules, deux autres, avenue Royale, et un terrain.

Les travaux se feront surtout dans les rues Juchereau, à partir du Manoir à du Perche; Poitou, Duchesneau, Picardie et Bretagne, de Juchereau jusqu'à la Cime. A noter qu'il y aura prolongement de la rue Juchereau.

Le directeur du service de l'urbanisme, M. Paul Giroux, note que "le but de ces travaux est de renverser les pentes afin d'éviter une pollution de la rivière Beauport".

Le PAQ prévoit des travaux de \$124,375 pour le service des loisirs et deux comprenant divers aménagements: parcs de repos, terrain de jeux et différents équipements.

Il est à remarquer que ce projet de quelque \$1,500,000 est indépendant du programme de restauration de la côte de Beauport, évalué à \$15,000,000 révisé il y a quelque deux semaines par le député fédéral de Matane et adjoint parlementaire au ministre des Affaires urbaines, M. Pierre De Bané.

Sur le même pied que le travailleur accidenté Indemnisation pour l'ouvrier atteint de maladie industrielle

par Ghislaine RHEAULT

Une trentaine de travailleurs de l'amiante, de la métallurgie et des chantiers maritimes ont littéralement arraché, hier, à la Commission des accidents de travail la reconnaissance du droit à l'indemnisation pour le travailleur atteint de maladie industrielle, comme pour le travailleur accidenté.

Désormais, et rétroactivement au 1er janvier 1974, la Cat compensera les pertes de salaire des travailleurs atteints de maladie industrielle (l'amiante, la silicose, l'exposition au plomb, etc) qui risquent de voir leur cas aggravé par l'exposition à des matières toxiques et auxquels le médecin recommande le retrait du travail. Le travailleur aura désormais

mais droit à l'assistance médicale comme s'il était blessé. Une indemnité lui sera payée à compter du jour de sa cessation de travail.

C'est au terme d'une longue assemblée tenue à Québec avec des travailleurs de la Canada Metal, de la Cegelec, de Louiseville (plomb), de la région de Thetford (amiante), de la Canadian Foundrie (silice) et de La Presse (plomb), que la Commission a finalement décidé d'adopter sur-le-champ cette résolution. Le président Maurice Tessier, le vice-président Jean-Marc Jodoin, les représentants du service des finances, des maladies industrielles, ont décidé, puisqu'il y avait quorum pour une assemblée spéciale,

de se rendre immédiatement à la requête des travailleurs.

Un premier pas

Pour cette trentaine de travailleurs réunis au sein du Comité de soutien aux travailleurs accidentés, comité formé depuis peu, cette résolution ne marque qu'un premier gain dans la difficile bataille engagée autour de la prévention et de la compensation pour les maladies industrielles.

Jusqu'ici, bon nombre de travailleurs exposés aux matières toxiques préféraient supporter la maladie plutôt que de perdre leur emploi sans compensation. Plusieurs travailleurs ont dû, d'autre part, traverser, sans compensation, des périodes de "désintoxication" parce qu'ils

n'étaient pas admissibles selon les critères de la Cat.

La résolution adoptée hier déclare qu'il y a matière à indemnisation, s'il y a perte de salaire, et à assistance médicale à compter du jour de la cessation de travail.

Une réponse

La rencontre d'hier faisait suite à une requête adressée à la Cat par ce comité le 17 mars dernier.

Le comité demandait alors:

1— que soit reconnu dans les faits, aux travailleurs atteints de maladie professionnelle, les mêmes droits qu'aux travailleurs accidentés;

2— qu'ils soient compensés temporairement ou en permanence, automatiquement et dans les plus brefs délais,

dès la réception par la Cat du rapport de l'employeur et du premier rapport du médecin diagnostiquant la maladie et prescrivant un temps d'arrêt minimal;

3— que la Cat rende public le taux de risque d'accident et de maladie professionnelle propre à chaque entreprise;

4— que la Cat révèle publiquement les critères qu'elle utilise dans l'acceptation ou le rejet des différents cas de maladies professionnelles.

Dans sa résolution d'hier, la Commission des accidents ne répond qu'à une partie des réclamations des travailleurs. Déjà, il y a quelque temps, par suite des révélations faites par un groupe de recherche de Mount Sinai sur les effets dramatiques de la poussière d'amiante à Thetford (61 pour 100 de travailleurs atteints), et par suite des dénonciations dont elle a été l'objet, notamment sur la question de l'écart entre les diagnostics des médecins de la Commission et ceux des médecins indépendants, la Cat avait annoncé une série de mesures concernant l'évaluation de l'incapacité des travailleurs de l'amiante. Elle admettait le caractère progressif de l'amiante, elle reconnaissait le lien entre le cancer pulmonaire et l'amiante, et affirmait que le bénéficiaire du doute serait ac-

cordé au mineur touché par l'angine de poitrine.

Toutefois, ces mesures ne touchent que l'amiante, maladie qui a fait les manchettes des journaux depuis quelque temps. Elles ne concernent pas les autres maladies industrielles sur lesquelles des études aussi systématiques que celle des chercheurs de Mount Sinai n'ont pas été entreprises.

La prévention

D'autre part, précisent les membres du comité, la Cat, qui prétend faire de la prévention, par l'énoncé de sa résolution, ne fait que reconnaître au travailleur déjà malade le droit d'être indemnisé durant son retrait du travail.

Dans un document présenté, hier, à la Cat, les membres du comité réclamaient que les "travailleurs atteints de maladies industrielles soient immédiatement retirés du milieu de travail qui occasionne cette maladie et soient ou bien placés à un autre poste de travail, non exposé, au même salaire, avec rente pour compenser leur perte de capacité physique, ou bien retirés du travail complètement et compensés à 100 p. 100 de leur salaire".

A cela, la Cat a répondu

par le contenu sommaire d'un projet de loi qui sera présenté bientôt, et qui accorderait aux travailleurs atteints de 5 p. 100 d'incapacité 90 p. 100 de leur salaire net après retrait de leur travail. La Commission aiderait alors le travailleur à se trouver un emploi et compenserait pour la perte de salaire que ce changement d'emploi pourrait occasionner.

A cela, le comité répond qu'une telle mesure aura pour résultat de favoriser la constitution d'un "cheap labor" de travailleurs "usés" par leur travail.

Au moins cinq employés d'une compagnie ontarienne ont succombé à l'amiantose

PETERBOROUGH (PC) — Au moins cinq employés de la compagnie Raybestos-Manhattan, à Peterborough en Ontario, ont succombé à l'amiantose, une maladie incurable du poumon, a-t-on appris hier.

Les veuves de Hugh Collins et Wilfred Rogers, qui ont travaillé pour cette compagnie, rapportent qu'elles touchent une pension d'un fonds de compensation parce que leur époux a été victime de la maladie. Il a été confirmé, par ailleurs, cette semaine, que Adrian Cassidy, George

Manning et Edmund Allen, également des employés de cette compagnie, étaient, eux aussi, décédés après avoir été atteints d'amiantose.

Un autre employé, Alex Tyers, qui travaille encore

dans cette usine, reçoit une "compensation" du fait qu'il est atteint par la maladie. Bien que la mort de trois employés ait été confirmée par les services du gouvernement, on se refuse pour le moment à tout commentaire, la situation étant "à l'étude".

J.R. Coulombe
Chiropraticien
705 est,
Boul. Charest
(Centre-Ville)
Tél.: 522-1297
628-0507

CARREFOUR JEAN-TALON
CENTRE D'ACHATS
A l'angle des boulevards Jean-Talon et Laurentien
ORSAINVILLE
ESPACES A LOUER
80,000 p.c. dans mail fermé
800 voitures de stationnement
Ouverture dès l'automne 1975
La maison Steinberg sera des nôtres
Hâtez-vous de nous appeler!
Guy Paré - Jacques Lepoutre
683-2103
MORIN & ASSOCIÉS
COURTIERS, INC.



dans nos régions

Le Grand-Portage La Côte-du-Sud

Il en coûtera \$700,000 au conseil municipal de la paroisse de Saint-Pacôme, pour la mise en place du nouveau service d'eau et d'égout dans les limites de cette localité. Pour assumer ce coût, le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement y contribuera par une subvention dont le montant n'est pas encore connu.

L'Amiante

Selon un porte-parole du Cegep de Thetford Mines, les 40 finissants en technique minières n'auront aucune difficulté à se trouver un emploi en dépit de la situation économique actuelle de la région. Dans cette discipline, 75 pour 100

des étudiants viennent de l'extérieur. Dans le passé, 70 pour 100 des finissants ont trouvé un emploi en dehors de la région de Thetford. Soit dit en passant, l'an prochain, le département des techniques minières sera connu sous le vocable "technologie minérale".

Charlevoix

L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec tient, cette année, son assemblée générale annuelle au Manoir Richelieu, à Pointe-au-Pic, aujourd'hui jusqu'à dimanche, sous la présidence de M. Neil O'Gallagher, a.g., président de l'Ordre. Les conférenciers sont MM. Grégoire Girard, a.g., de Saint-Hyacinthe, Denis Larose, de Sainte-Foy, administrateur nommé et représentant du public au bureau de

direction, et J.-Roland Pelletier, a.g. syndic de l'Ordre.

Bas-Saint-Laurent Gaspésie

"Pleins feux sur la négociation", voilà le thème principal qui guidera et alimentera les discussions du 3e congrès du Syndicat des travailleurs de l'enseignement de l'Est du Québec (STEEQ), qui s'ouvre aujourd'hui jusqu'à dimanche au Cegep de Gaspé. MM. Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec, et M. Guy Chevette, premier vice-président de la Centrale et membre de la Commission Cliche, participent à ce congrès.

Beauce

On parle de la fusion prochaine des trois municipalités de Saint-Henri de Beauce Nord, car jusqu'à maintenant la requête de fusion a été signée par les municipalités du village et de la paroisse de Saint-Henri. Si l'on s'en tient aux procédures normales, ce projet de fusion est prévu pour d'ici six mois, à la condition toutefois que la municipalité de Rivière-Boyer, de Saint-Henri, signe la requête. Jusqu'ici elle a refusé le projet sous prétexte qu'elle n'entrevoit aucun avantage pour ses contribuables. Dans le

cadre de cette fusion, une réunion d'information pour les citoyens des trois municipalités de Saint-Henri est prévue pour le 30 juin.

Portneuf

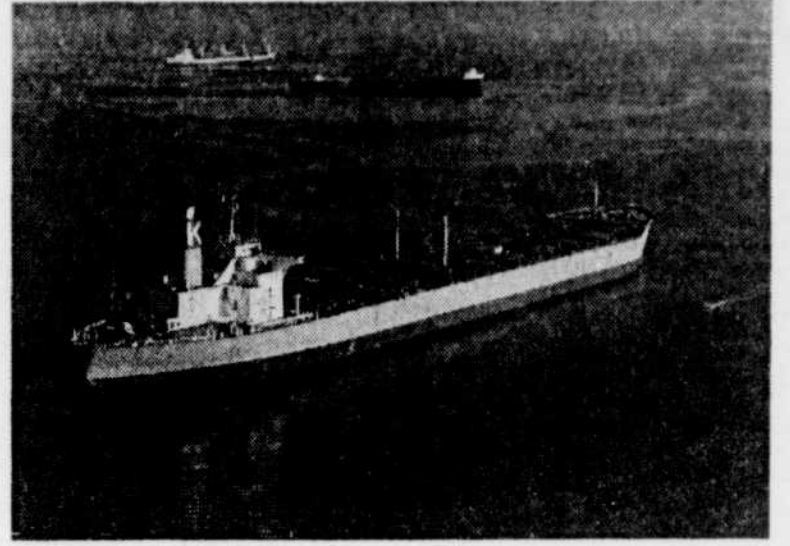
Le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, M. Jacques-Yvan Morin, visitera la circonscription de Portneuf, en fin de semaine. Ce dernier sera reçu par les autorités municipales de Donnacona, et une réunion est prévue avec tous les citoyens désirant rencontrer le chef péquiste. Cette visite suit de quelques jours celle du premier ministre, M. Robert Bourassa, à l'occasion du congrès libéral de la région de Québec, qui eut lieu le 18 mai dernier à la polyvalente centrale de Donnacona.

La route entre les municipalités de Montauban et Rivière-à-Pierre, dans la circonscription de Portneuf, sera améliorée. Le ministre des Transports du Québec a lancé des appels d'offres pour des travaux de terrassement de "gravelage" couvrant une distance de 0,94 mille. Les soumissions seront ouvertes le 17 juin, ce qui permettra d'entreprendre les travaux dans le cours de l'été.

La Côte-Nord

L'Opération-ressources 75 du Parti québécois dans la circonscription de Duplessis, a rapporté \$14,420, venant de 577 souscripteurs. Ce "succès" est inférieur à

celui de l'an dernier alors que 777 personnes avaient souscrit \$15,737,75 au PQ. Par contre, la circonscription de Saguenay est passée de 228 à 329 souscripteurs, avec des montants de \$4,518,25 en 1974 à \$7,052 en 1975.



SUPERPORT DE SEPT-ÎLES — Depuis le début de l'année, le "superport de Sept-Îles", comme le désigne son directeur, M. P.-J. Cloutier, déborde d'activités. Durant les quatre premiers mois de 1975, pas moins de 301 navires ont mouillé dans les eaux de la baie des Sept-Îles, comparativement à 211 pour la même période en 1974. Le tonnage total de marchandises manutentionnées s'est élevé à 6,670,375 tonnes, de janvier à avril 1975, contre seulement 3,999,231 tonnes pour le même temps en 1974. L'augmentation provient surtout du transport du minerai de fer. On s'attend d'ailleurs à une année record au port en eau profonde de Sept-Îles, qui accueille régulièrement des minéraliers de 150,000 à 200,000 tonnes... "sans faire de fracas publicitaire avec ça", ajoute méchamment M. Cloutier en visant de plus petits ports de mer du Québec.

Un programme d'aide, qualifié d'assistance sociale déguisée

Par Damien GAGNON du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Ce n'est pas en créant quelques emplois de plus ou en garrochant de l'argent à gauche ou à droite, que l'on va développer l'arrière-pays.

C'est par ces propos que les membres du comité de citoyens de Saint-Gabriel (localité située à quelque 20 milles de Rimouski) dénoncent un programme d'aide à la création locale d'emploi, "les serres du nouveau pays" qu'ils qualifient de programme d'assistance sociale déguisée.

Au cours d'une conférence d'information, la présidente du comité de citoyens de Saint-Gabriel, Mme Paulette Deschêne, a soutenu que ce programme, qui concerne aussi les localités de Saint-Charles-Garnier et Les Hauts, n'est pas valable, ne reposant pas sur des bases solides.

Le comité des citoyens de Saint-Gabriel s'en est également pris à la fausse publicité faite autour de ce programme par le ministère de la Main-d'oeuvre et des membres de l'opération Dignité 2, qui laissent croire à la population qu'il s'agit d'un projet

populaire, coopératif, et qu'il est un pas vers l'aménagement agricole de l'arrière-pays.

Soulignons, tout de suite, qu'il s'agit d'un programme de culture maraîchère pour lequel le gouvernement fédéral dépensera, en trois ans, environ \$300,000 et créera ainsi une dizaine d'emplois.

Ce programme d'aide à la création locale d'emploi du ministère de la Main-d'oeuvre ressemble étrangement aux projets d'initiatives locales.

Mme Deschêne a souligné que si au début le projet se

présentait comme étant populaire et communautaire, un représentant du Centre de main-d'oeuvre du Canada s'est efforcé de faire comprendre à la population que les principaux intéressés étaient les 10 travailleurs concernés.

Si l'on veut, a dit Mme Deschêne, que le projet soit coopératif, il doit engager le ministère de l'Agriculture du Québec, mais le Centre de main-d'oeuvre du Canada soutient que le ministère de l'Agriculture ne ferait qu'apporter des ennuis.

Devant cette situation, le comité de citoyens de Saint-Gabriel a cru bon de se retirer du projet, puisque après trois ans, il n'y a aucune possibilité de continuité.

Pour les gens de Saint-Gabriel, ce n'est pas tout de dépenser \$300,000 à même les

impôts, mais encore faut-il savoir si c'est là un investissement à long terme, et valable.

Il semble évident, compte tenu des propos des membres du comité de citoyens de Saint-Gabriel, que le gouvernement fédéral veut lui aussi faire sentir sa présence dans le territoire par des programmes de développement qui lui sont propres.

Selon le comité de citoyens de Saint-Gabriel, le ministère de l'Agriculture du Québec avait désapprouvé ce programme, mais le ministère de la Main-d'oeuvre a cru bon le réaliser quand même.

Les gens de Saint-Gabriel ne se disent pas battus pour autant. Ils auraient voulu un programme populaire et coopératif. Ils entendent le réaliser avec l'aide technique que pourra lui apporter le ministère de l'Agriculture du Québec.

Le projet du parc des lacs Long et Montauban se concrétiserait

par Gérard ROCHELETTE

PORTNEUF — C'est en fin de semaine, à l'occasion du congrès annuel de la Chambre de commerce, d'industrie et du tourisme de la région de Portneuf, que des décisions seront apportées en ce qui concerne la réalisation du parc des lacs Long et Montauban, ainsi que sur le projet du circuit touristique de Portneuf.

Le ministre du Tourisme, de la Chasse et la Pêche du Québec, M. Claude Simard, doit être l'invité à ces assises annuelles qui se tiendront dans la municipalité de Saint-Ubalde.

Ce dernier doit dans son allocation de circonstance, faire part des derniers faits nouveaux survenus dans l'affaire du parc des lacs Long et Montauban ainsi que sur le circuit touristique.

Selon des renseignements obtenus par LE SOLEIL, les ententes auxiliaires découlant de l'entente-cadre fédérale-provinciale auraient finalement été signées en ce qui regarde le parc projeté dans Portneuf. Le ministre confirmerait une telle nouvelle, ce qui mettrait fin aux spéculations à savoir que le projet des lacs Long et Montauban serait en danger, par suite des difficultés de négociations entre les autorités des deux gouvernements.

On sait que le ministre d'Etat à l'Office de planification et de développement du Québec, M. Bernard Lachapelle, a démenti, dernièrement, l'avancé d'un représentant du Conseil régional de développement de Québec (CRDQ) selon lequel le programme de développement touristique du Québec était bloqué à la suite de la lecture des négociations fédérales-provinciales sur les ententes auxiliaires découlant de l'entente-cadre Ottawa-Québec.

Une telle situation, selon le CRDQ, bloquait tous les projets touristiques du gouvernement du Québec incluant le parc des lacs Long et Montauban dans Portneuf.

En fin de semaine, le congrès de la Chambre de commerce, d'industrie et du tourisme régional permettra de faire disparaître tout doute qui pourrait demeurer quant à la réalisation du parc en question. Même plus, on profiterait de l'occasion pour annoncer la mise en place des mécanismes nécessaires pour entreprendre la réalisation

concrète du circuit touristique de Portneuf, autre projet mis de l'avant par l'organisme régional il y a quelques années.

En certains milieux, on prévoit même que des échéanciers seront rendus publics en ce qui regarde les deux projets précités. Pour ce qui est du parc des lacs Long et Montauban, on sait que, déjà, le député de Portneuf, Me Michel Pagé, a annoncé des investissements de quelque \$3,500,000 au cours des quatre prochaines années. On envisage que les étapes à suivre durant cette période seront rendues publiques, tandis que, pour le circuit touristique, on annoncerait une intensification du travail afin de mener de front les deux réalisations qui sont sans aucun doute rattachées l'une à l'autre dans le programme d'ensemble du développement touristique de la région de Portneuf.

Signalons que quelque 150 délégués sont attendus aux assises annuelles de la Chambre régionale, qui se tiennent sous le thème: "Embarquez, on s'organise".

VOUS AUSSI

Faites-le maintenant!

Fenêtres 4 saisons avec moustiquaire

CHASSIS REVETEMENT PORTES POUR VOTRE CONFORT

APPELÉ MAINTENANT TREMBLAY RÉNOVATION ENR.

Marcel Tremblay Dir.

TÉL.: 522-3424 TEL. 337 de la Canardière, Québec

Plans d'un débarcadère à Baie Comeau

(PC) — Le ministère des Transports a retenu les services de firmes spécialisées pour la préparation des plans et devis du débarcadère du futur complexe ferro-portuaire de Baie Comeau.

C'est ce qu'annonce un communiqué émis hier par le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux.

Les appels d'offres devraient être à l'automne pour la construction de ce débarcadère, de même que pour celui de Matane, sur la rive sud du Saint-Laurent.

A Baie Comeau, le complexe ferro-portuaire est un projet de \$6 millions. Il servira de point de départ au bateau-rail qui reliera Baie Comeau à Matane.

APPRENEZ A PILOTER AVEC DES PROFESSIONNELS



AEROBEC (Aéro-Club de Québec)

- La plus grande et la plus perfectionnée des écoles de pilotage à Québec.
- Entraînement complet, de la licence de pilote privé à professionnel.
- Flotte d'avions la plus moderne — instructeurs qualifiés — simulateur de vol.
- Ecrivez-nous ou téléphonez-nous.

- Journée tour d'avion — passez nous voir Dimanche le 8 juin, à l'occasion de notre grande journée d'inscription et de visite d'avion — aussi tour d'avion.

Aérobec Ltée
C.P. 1, Aéroport de Québec
Ste-Foy, G2E 3L9

Pourriez-vous m'envoyer sans obligation tous les renseignements pour l'obtention d'une licence de pilote privé.

Nom:

Adresse:

Age: Téléphone:

872-3752

norman

bag · a · lou

une bourse aux possibilités énormes malgré ses proportions discrètes. Equipée de pochettes extérieures et intérieures, munie d'une bandoulière transformable, elle sait rester élégante. D'autres modèles sont aussi disponibles à nos boutiques de chaussures.

cet accessoire est disponible au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys et aux galeries chagnon. Dites simplement: "portez à mon compte".

décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funéraires • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

AVIS DE DÉCÈS

BIDEGARE (Louis-Philippe) — A Québec, le 4 juin 1975, à l'âge de 74 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Louis-Philippe Bidégare, époux de feu Dame Lucia St-Hilaire. Il demeurait au 639, rue St-Bernard. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 juin, à 9h. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc.
270, Marie de l'Incarnation
à 8h45 pour l'église St-Malo et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses fils: Maurice, sa sœur et son beau-frère: M. et Mme Rosaire Chabot (Juliette); ses belles-filles: Mme Adélar Gignac (Jeanne d'Arc), M. et Mme William Roth (Blanche), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Salon fermé de 5 à 7.

CARON (Zélia) — A Québec, le 4 juin 1975, est décédée Mlle Zélia Caron, fille de feu Joseph Ambroise Caron et feu Léda Morin. Elle demeurait au 5, av. Ste-Genève, Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 7 juin, à 10h. Départ du funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
300, chemin Ste-Foy
à 9h45 pour B la basilique Notre-Dame-de-Québec et de là au cimetière de l'Islet-sur-Mer. Elle laisse dans le deuil ses sœurs et son frère: Yvonne (Mme Raoul Montpetit) Montréal, Gilberte (Mme René Carle), Rolande (Mme Guy Gaudet), Paul-Henri; son neveu: Guy Montpetit; sa nièce: Mme Louise St-Martin.

CARPENTIER (Berthe Rousseau) — A Lévis, le 5 juin 1975 à l'âge de 95 ans est décédée dame Berthe Rousseau épouse de feu J.B. Carpentier. Elle demeurait au foyer de St-Joseph de Lévis. Les funérailles auront lieu samedi le 7 juin à 11 heures. Départ du salon funéraire

Co-Op du Plateau
260 des Franciscains
à 9h30 pour l'église St-Zéphirin de Courval et l'inhumation au cimetière de l'Islet-sur-Mer. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Rodolphe, René (Lucille Héty), Albert-Marie (Hélène Biron), Paul, Lucie (Marcotte), Clément (Louise Marois), ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

DROUIN (Apollinaire) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus le 5 juin 1975, à l'âge de 76 ans et 7 mois est décédé M. Apollinaire Drouin, époux de dame Valérie Côté. Il demeurait 8758 Ave. Royale, Château-Richer. Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures. Départ du salon mortuaire de la Coop. des Frais funéraires

7851 Ave Royale
à 9h45 pour l'église de Château-Richer et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Raymond (Nicole Jobin), Jeannette (Mme Magella Poulain), Françoise, Dominique, Paul-Eugène (Olivette Bourget), Benoit, Normand, son frère Joseph Drouin, ses belles-sœurs: Mme Maria Dromin, Mme Xavier Drouin ainsi que plusieurs autres beaux-frères et belles-sœurs.

GOSSELIN (Alexandrine Lamontagne) — A Lévis, le 4 juin 1975, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Alexandrine Lamontagne, épouse de feu Jean-Baptiste Gosselin, demeurant à 107, rue St-Louis, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 juin à 10h. Départ

Gilbert & Turgeon Ltée
9, rue Commerciale
à 9h45, pour l'église de Bienville et de là au cimetière paroissial.

GUILLOT (Fernando) — A l'hôpital St-François d'Assise, le 4 juin 1975, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Fernando Guillot, époux de dame Marie-Claire Maheux. Il demeurait au 182 rue St-Michel, Beauport. Les funérailles auront lieu samedi le 7 juin à 2h. Départ de la résidence funéraire

Wilbrod Robert Inc.
738 ave. Royale, Beauport
à 14h00 pour l'église de Ste-Thérèse-de-Lisieux et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Gisele (Paul-Emile Dubreuil), Yvon, Rémy, sa belle-mère, Mme Rodolphe Maheux, ses frères et sœurs, Thérèse (Jos Latouche), Cédonia (Roland Binet), Paul (Simonne Cyr), Jeannette (Albert Grenier), Jeanne d'Arc (Gérard Pascal), Claire (Guy Bédard), son beau-frère et sa belle-sœur, M. Omer Maheux, Mme Rachèle Guillot, ses petits-enfants, Chantale, Marcelin et Sylvain Dubreuil, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

JUBINVILLE (Félicité Girard) — A Bélar, le 5 juin 1975, à l'âge de 69 ans, est décédée dame Félicité Girard, épouse de M. Albert Jubinville. Elle demeurait à 1531 Admiral. Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures. Départ du salon funéraire

Falardeau Inc.
30 rue St-Joseph
Loretteville
à 9h30 pour l'église St-Gérard Magella et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants: Rachel (Mme Henri

Delisle), Lorraine (Mme Jean-Marie Bédard), ses frères, soeurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Baptiste Girard, M. et Mme Arthur Hudon, M. Liguori Harvey, ses petits-enfants: Gaétane, et Marjolaine Delisle, Renée Bédard. Le corps sera exposé à partir de samedi le 7 juin.

LAMONTAGNE (Félix) — Dans l'avis de décès de M. Félix Lamontagne, décédé le 15 mai 1975, on aurait dû lire M. Henri Tremblay, beau-frère du défunt.

LAVOIE (Léo) — A Montmorency, le 5 juin 1975, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léo Lavoie, président fondateur de Transport Lavoie Ltée, époux de dame Lucienne Tardif. Il demeurait au 241 avenue Ruel, Montmorency. Les funérailles auront lieu lundi le 9 juin, à 10h.



anniversaire de M. Paul Goudeault, époux de Dame Jeannette Germain. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MINGUY (Cécile Marier) — Samedi le 7 juin 1975, à 10h a.m., en l'église St-Vincent de Paul, sera chanté le service anniversaire de feu dame Cécile Marier, épouse de M. J.-B. Minguy. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (René) — Samedi le 7 juin 1975, à 2h p.m., en l'église St-Esprit, sera chanté le service anniversaire de M. René Proulx, époux de dame Béatrice Richard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TANGUAY (Joseph) — Samedi le 7 juin 1975, à 10h a.m., en l'église du Sacré-Cœur de Jésus, sera chanté le service anniversaire de M. Joseph Tanguay époux de dame Léa Chabot. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Joseph-Barthélemy) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 3 juin 1975, à l'âge de 73 ans et 8 mois, est décédé, M. Joseph-Barthélemy Renaud, époux de feu dame Lédia Martin. Il demeurait au 3253 rue Joncas, Giffard. Les funérailles auront lieu samedi, le 7 juin à 10h. Départ de la résidence funéraire

Wilbrod Robert Inc.
3221 Avenue Royale
Giffard
à 9h45, pour l'église de Giffard, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses enfants, Colette (Wilfrid Vandal Jr.), Guy (Rolande Bisson), Andrée (Claude Beaulieu), Madeleine, Paul (Huguette Morency); ses belles-sœurs, Mme Alfred Dionne, Mme Germaine Renaud, ainsi que plusieurs petits enfants, neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS
ST-HILAIRE (Rose-Anna St-Laurent) — Les membres de la famille St-Hilaire remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de Mme Rose-Anna St-Hilaire, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci!

725 SERVICES ANNIVERSAIRES
CAOUCETTE (Emile) — Dimanche, le 8 juin 1975, à 10h30 a.m., en l'église St-Cœur de Marie, sera chanté le service anniversaire de M. Emile Caouette. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAUTHIER (Georges Joseph) — Samedi 14 juin 1975, à 4h p.m., en l'église de St-Irénée, Cté Charlevoix, sera chanté le service anniversaire de M. Georges Gauthier (Joseph), époux de feu dame Elise T. Gauthier. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBELIN (Jean-Roch) — Samedi le 7 juin 1975, à 4 heures p.m., en l'église St-Nazaire au Lac St-Jean, sera chanté le service anniversaire de M. Jean-Roch Gobelin époux de dame Marie Savard. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOSSELIN (Lucie Gosselin) — Samedi le 14 juin, à 4 heures p.m., en l'église de Jacques-Cartier, sera chanté le service anniversaire de dame Lucie Gosselin, épouse de feu Robert Gosselin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOUDREAULT (Paul) — Samedi, le 7 juin 1975, à 9h a.m., en l'église Ste-Monique Les Saules, sera chanté le service



TURGEON (Napoléon) — Samedi le 7 juin à 7h30, en l'église de Ste-Bernadette, sera chanté le service anniversaire de M. Napoléon Turgeon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

760 FAVEURS OBTENUES
REMERCIEMENT à St-Jude pour faveur obtenue, avec promesse de publier. G.C.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES
VILLENEUVE ET FRERE MANUFACTURIER monuments, depuis 1897, meilleur prix en ville, économisez, consultez-nous avant d'acheter, qualité garantie, 1029 St-Vallier ouest, 527-0254, 523-5394.

THERIAULT & FILS 718 1ère Avenue, Québec, 524-1551

799 Décès et Avis Divers
Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont recrus jusqu'à 10h.45 pour publication le même jour

Le tarif des avis est de 15 du mot (minimum \$5.00). Photo \$20.00 en plus (minimum \$25.00). Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.

647-3311

Les CS du Québec en ont assez de la "tutelle"

MONTREAL (PC) — Les commissions scolaires du Québec en ont assez de la "tutelle administrative" du ministère de l'Éducation et de "l'usage abusif qu'il fait de son droit de regard" sur leurs oeuvres.

Aussi ont-elles l'intention d'exiger du ministère qu'il exécute dès l'automne prochain les mesures de décentralisation que son titulaire, M. François Cloutier, prône et annonce depuis son entrée en fonction, il y a au-delà de trois ans.

Un peu plus et le président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, M. Hubert Lavigne, accusait le ministère de ne pas respecter la loi de l'instruction publique.

Celle-ci, a-t-il dit, hier, fait de la commission scolaire un véritable gouvernement local, avec des responsabilités précises, des droits et des pouvoirs clairement établis.

Mais la réalité est tout autre, et l'amoncèlement de règlements et directives ministérielles sur la tête des commissions est en voie d'en faire de simples "agences de distribution de services".

Dans un dossier rendu public, hier, et intitulé "La décentralisation", la Fédération explique longuement à quoi doit ressembler le partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation, M. Robert Trempe qui était de passage, hier, à Matane dans le cadre du 5e anniversaire du Cegep de cette ville.

M. Trempe a donné une conférence de presse en compagnie du directeur du Cegep de Matane, M. Lucien Lelièvre et du directeur de la recherche de l'enseignement collégial au ministère, M. André-A. Bouchard.

Cette déclaration de M. Trempe sur l'avenir des Cegep arrive un mois avant que

le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) remette au ministère de l'Éducation son rapport sur le fonctionnement des Cegep depuis leur création.

On se souvient qu'il y a environ deux ans, le ministère de l'Éducation confiait au CSE le mandat d'analyser le fonctionnement des Cegep et de faire des recommandations appropriées quant à l'avenir de ces institutions.

Le CSE avait alors confié à un comité présidé par l'abbé Jean-Guy Nadeau le soin de faire cette analyse. Le rapport (appelé Nadeau) devait être soumis au ministère de l'Éducation en décembre, mais à cause de certaines difficultés rencontrées, il sera remis d'ici la fin de juin.

M. Trempe qui connaît sans doute les grandes lignes de ce rapport, a dit comprendre l'inquiétude de la population à l'égard des Cegep.

"L'Etat a investi énormément d'argent pour mettre en place ces institutions, il importe maintenant de centrer nos efforts sur la notion de l'excellence et de la qualité de l'enseignement."

M. Trempe a même avancé l'idée d'un système d'accréditation. C'est-à-dire que le ministère de l'Éducation mettrait à la disposition des Cegep tous les moyens pour atteindre l'excellence. Une fois cette excellence acquise, le Cegep deviendrait accrédité.

M. Trempe n'a cependant pas voulu élaborer davantage cette idée, soulignant de façon humoristique qu'il était pour le moment dangereux de parler d'estampille "Approuvée Québec".

On se souviendra que lors du dernier congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier a parlé d'un système d'accréditation, mais il était question des écoles polyvalentes et non des Cegep.

M. Trempe a identifié trois principaux problèmes que les Cegep auront à affronter au cours des prochaines années, soit la limitation des ressources, la baisse de la clientèle et les relations de travail.

Au sujet de la limitation des ressources, M. Trempe est d'avis que les Cegep peuvent faire mieux tout en ayant des ressources plus limitées. Des choix, sans doute pénibles, devront être faits.

La limitation des ressources viendra en grande partie de la diminution de la clientèle scolaire qui se fera sentir à compter de 1979. On prévoit que la clientèle des Cegep publics et privés sera d'environ 135,000 étudiants vers les années 1978-1979. Elle déclina par la suite pour se stabiliser à environ 100,000.

Quant aux relations de travail, M. Trempe n'a pas voulu élaborer, mais il n'a pas paru très optimiste face à une amélioration du climat entre les enseignants, les institutions et le ministère.

Selon lui, il n'est pas facile de résoudre le problème. Tandis que l'on parle au niveau du ministère de ne plus rendre obligatoire certaines matières, ce qui forcément signifie le congédiement d'enseignants dans les matières concernées, les syndicats parlent de sécurité d'emploi.

M. Trempe soutient qu'il est important pour Matane d'avoir un Cegep et qu'il n'est pas sûr que le gouvernement poserait un bon geste en tentant de réduire le nombre des Cegep.

Il est d'avis que l'on doit, dans la mesure du possible, garder les jeunes le plus longtemps possible dans leur milieu.

Il soutient cependant que, pour une meilleure efficacité, une régionalisation de certains services s'impose, comme par exemple un service d'admission pour l'ensemble des Cegep d'une région donnée.

Quant à l'expérience de régionalisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, il faut retenir des propos de M. Trempe qu'elle est loin d'être concluante.

On sait que dans ces régions, il y a une seule administration pour plusieurs campus.

Dorénavant, excellence et qualité pour les Cegep

par Damien GAGNON

MATANE: Dorénavant, les collèges d'enseignement général et professionnel du Québec (Cegep) devront rechercher la qualité et l'excellence tout en tenant compte de ressources plus limitées.

Ces propos sont ceux du directeur de l'enseignement collégial au ministère de l'Éducation, M. Robert Trempe qui était de passage, hier, à Matane dans le cadre du 5e anniversaire du Cegep de cette ville.

M. Trempe a donné une conférence de presse en compagnie du directeur du Cegep de Matane, M. Lucien Lelièvre et du directeur de la recherche de l'enseignement collégial au ministère, M. André-A. Bouchard.

Cette déclaration de M. Trempe sur l'avenir des Cegep arrive un mois avant que

le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) remette au ministère de l'Éducation son rapport sur le fonctionnement des Cegep depuis leur création.

On se souvient qu'il y a environ deux ans, le ministère de l'Éducation confiait au CSE le mandat d'analyser le fonctionnement des Cegep et de faire des recommandations appropriées quant à l'avenir de ces institutions.

Le CSE avait alors confié à un comité présidé par l'abbé Jean-Guy Nadeau le soin de faire cette analyse. Le rapport (appelé Nadeau) devait être soumis au ministère de l'Éducation en décembre, mais à cause de certaines difficultés rencontrées, il sera remis d'ici la fin de juin.

M. Trempe qui connaît sans doute les grandes lignes de ce rapport, a dit comprendre l'inquiétude de la population à l'égard des Cegep.

"L'Etat a investi énormément d'argent pour mettre en place ces institutions, il importe maintenant de centrer nos efforts sur la notion de l'excellence et de la qualité de l'enseignement."

M. Trempe a même avancé l'idée d'un système d'accréditation. C'est-à-dire que le ministère de l'Éducation mettrait à la disposition des Cegep tous les moyens pour atteindre l'excellence. Une fois cette excellence acquise, le Cegep deviendrait accrédité.

M. Trempe n'a cependant pas voulu élaborer davantage cette idée, soulignant de façon humoristique qu'il était pour le moment dangereux de parler d'estampille "Approuvée Québec".

On se souviendra que lors du dernier congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier a parlé d'un système d'accréditation, mais il était question des écoles polyvalentes et non des Cegep.

M. Trempe a identifié trois principaux problèmes que les Cegep auront à affronter au cours des prochaines années, soit la limitation des ressources, la baisse de la clientèle et les relations de travail.

Au sujet de la limitation des ressources, M. Trempe est d'avis que les Cegep peuvent faire mieux tout en ayant des ressources plus limitées. Des choix, sans doute pénibles, devront être faits.

La limitation des ressources viendra en grande partie de la diminution de la clientèle scolaire qui se fera sentir à compter de 1979. On prévoit que la clientèle des Cegep publics et privés sera d'environ 135,000 étudiants vers les années 1978-1979. Elle déclina par la suite pour se stabiliser à environ 100,000.

horaire de télévision

CHAU (Canal HT Carleton)	CBGAT (Canal 9) Matane	CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup	CJBR (Canal 3) Rimouski
SAMEDI, 31 MAI	 VENDREDI, 6 JUN	 VENDREDI, 6 JUN	 VENDREDI, 6 JUN
8.45 Mire et Musique	6.30 Téléjournal national	6.30 Téléjournal c	6.30 Nouvelles c
9.00 Pépinot	6.38 Téléjournal régional	6.45 Actualités & sport c	7.00 Les beaux dimanches: "Circus du monde"
9.30 Pierre et Popotame	6.46 Nouvelles du sport	7.00 The Beachambers c	7.30 Ranch à Willie c
10.00 Lily à Venise	6.49 Commentaires	7.30 Showbiz c	8.00 Consommateurs avertis c
10.30 Lassie	7.00 Les animaux chez eux	8.31 Hors séries: Jalna c	8.30 Hors Séries: Jalna c
11.00 Connexion	7.30 Marcus Welby, M.D.	9.30 Sam Cade c	9.30 Propos et confidences c
12.00 Héros du samedi	8.31 Hors Séries "Jalna"	10.30 Téléjournal nat. int. & prov. c	10.00 Sept jours d'actualité c
1.00 Sportheque	9.30 Propos et confidences	10.30 Téléjournal c	11.00 Appel-moi Lise c
2.00 Baseball NBC	10.00 22 heures ce soir	10.50 Nouvelles du sport c	12.00 Cinéma: Sait-on jamais c
4.30 Echos du sport	10.30 Téléjournal national	10.56 Reprise des manchettes & météo c	1.30 Ciné-nuit: Mitraillette Kelly
5.00 Sur le matelas	10.50 Nouvelles du sport	11.00 Appelez-moi Lise c	1.30 Ciné-nuit: Mitraillette Kelly
6.00 Le royaume des animaux	11.00 Appelez-moi Lise	12.00 Cinéma: Sait-on jamais c	
6.30 Téléjournal	12.00 Cinéma: "Sait-on jamais"		
6.40 Nouvelles du sport	1.30 Ciné-Nuit: "Mitraillette Kelly"		
6.51 Politique Fédérale			
7.00 Mannix			
8.00 Nous les comiques: "La grande Java"			
10.00 Témoignages			
10.30 Téléjournal			
10.45 Nouvelles du sport			
11.00 Cinéma: Avant que vienne l'hiver.			
	 SAMEDI, 7 JUN	 SAMEDI, 7 JUN	 SAMEDI, 7 JUN
	9.00 Grangallo et Pettiro	8.55 O Canada c	9.00 Grangallo et Pettiro c
	10.00 Topino	9.00 Grangallo & Pettiro c	9.15 Roquet Belles oreilles c
	10.15 Fabio le magicien	9.30 Roquet Belles oreilles c	9.30 Topino c
	10.30 Le monde enchanté d'Isabelle	10.00 Topino c	10.30 Monde enchanté d'Isabelle c
	11.00 La pince à linge	10.15 Fabio le magicien c	11.00 La pince à linge c
	11.30 Les jeunes Scientifiques	10.30 Le monde enchanté d'Isabelle c	11.30 Les jeunes scientifiques c
	1.00 Sportheque "Tennis no 1"	11.00 La pince à linge c	12.00 Les héros du samedi c
	2.00 Baseball N.B.C.	11.30 Les héros scientifiques c	1.00 Sportheque c
	4.30 Echos du sport	12.00 Les héros du samedi c	2.00 Baseball N.B.C. c
	5.00 Bagatelle c	1.00 Sportheque: Tennis no 1 c	4.30 Echos du sport c
	6.00 Fenêtre sur le monde	2.00 Baseball N.B.C. - app. c	5.00 Lutte sur le matelas c
	6.36 Univers inconnus	4.30 Echos du sport - app. c	6.00 Soirée canadienne c
	7.30 Le monde en liberté	5.00 Bagatelle c	7.00 Jason King c
	8.00 Nous les Comiques: "L'Hôpital en folie"	6.00 Soirée canadienne c	8.00 Nous les comiques: L'hôpital en folie c
	10.00 Témoignages	7.00 Sur le matelas c	10.00 Témoignages c
	10.30 Téléjournal	8.01 Nous les comiques: L'hôpital en folie c	10.30 Téléjournal c
	10.45 Nouvelles du sport	10.00 Témoignages c	11.00 Cinéma: Sugar Colt c
	11.00 Cinéma: "Sugar Colt"	10.30 Téléjournal c	1.30 Ciné-Nuit: Femmes à l'essai c
	1.31 Ciné-Nuit: "Femmes à l'essai"	10.45 Nouvelles du sport c	3.00 Fermeture.
		11.00 Cinéma: Sugar Colt c	
		1.30 Ciné-nuit: Femmes à l'essai c	
	 DIMANCHE, 8 JUN	 DIMANCHE, 8 JUN	 DIMANCHE, 8 JUN
	9.00 Yogi	8.56 O Canada c	9.00 Yogi c
	9.30 Lancelot agent secret	9.00 Yogi c	9.30 Lancelot agent secret c
	10.00 Le jour du Seigneur	9.30 Lancelot agent secret c	10.00 Le jour du Seigneur c
	11.00 La flèche du temps	10.00 Le jour du Seigneur c	11.00 La flèche du temps c
	11.30 Son et brichos	11.30 Son et brichos c	11.30 Prélude c
	12.00 La semaine verte	12.00 Semaine verte c	12.00 Semaine verte c
	1.00 D'hier à demain	1.00 Rex Humbard Ass. c	1.00 D'hier à demain c
	2.00 Univers des sports	12.00 Univers des sports c	2.00 Univers des sports c
	3.30 Jazz de Montreux	3.30 Jazz de Montreux c	3.30 Jazz de Montreux c
	4.00 L'heure des quilles	4.00 L'heure des quilles c	4.00 Heure des quilles c
	5.00 Les religions et l'homme	5.00 Les religions et l'homme c	5.00 Les religions et l'homme c
	6.00 Action santé	6.00 Marcus Welby, M.D. c	6.00 Walt Disney c
	6.30 Téléjournal	7.00 La petite patrie c	7.00 La petite Patrie c
	6.45 Parti Québécois	7.30 Beaux dimanches: "Circus du monde"	7.30 Les beaux Dimanches: "Circus du monde"
	7.10 La petite patrie	10.00 Le jour du passé: chole 3) Urba 2000 c	10.30 Téléjournal c
	7.31 Les beaux dimanches	10.30 Téléjournal c	11.00 Ciné-Club: Le silence est d'or c
	10.30 Téléjournal	10.45 Sport dimanche c	1.30 Fermeture.
	10.45 Sport dimanche	11.30 Ciné-Club: "Le silence est d'or"	
	11.00 Ciné-club: M. Verdoux.		
		 LUNDI	 LUNDI
		10.40 O Canada	10.45 En mouvement
		10.45 En mouvement	11.00 La souris verte
		11.00 La souris verte	11.15 Les aventures de Colargol
		11.15 Les aventures de Colargol	11.30 Les Pierrafeu
		11.30 Les Pierrafeu	12.00 Cher oncle Bill
		12.00 Cher oncle Bill	